

LINTGEN

CONTRAT DE LOCATION

« FESTSALL A MOUSCHELT »

Mise à disposition de l'immeuble « Festsall A Mouschelt » à 11h00 de la veille de la manifestation jusqu'à 17h00 du lendemain de la manifestation, c.-à-d. 54 heures. Possibilité de réserver des jours supplémentaires contre paiement d'une taxe supplémentaire. Taxe de location → voir page 4

Concernant la remise des clés, l'état des lieux et les visites, prière de contacter Mme Romy Wurth au numéro 621 26 31 99 ou 32 03 59-95.

1. Date(s) :

Date(s) de réservation :

Date(s) de la manifestation :

du ____ / ____ / ____ de 11.00 heures

(le/du) ____ / ____ / ____

au ____ / ____ / _____, 17.00 heures.

(au) ____ / ____ / _____

2. Locataire / Association:

Nom : _____

Adresse : _____

N° compte bancaire : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

3. Personne de contact :

Nom et prénom: _____

Adresse : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

4. Objet de la manifestation :

 mariage manifestation commerciale anniversaire manifestation culturelle réunion/assemblée manifestation sportive réception autre : _____ concert

5. Nombre de visiteurs attendus :

_____ personnes (nombre estimatif)

La salle des fêtes « Festsall a Mouschelt » a une capacité maximale de 499 personnes.

Le nombre maximal de personnes autorisées pour un repas est égal à 250.

6. Equipements :

_____ chaises

_____ verres à vin

_____ tables

_____ vaisselle, couverts

_____ podiums

_____ cuisine équipée

_____ verres à bière

_____ vestiaires

_____ verres à champagne

_____ autre :

_____ verres à eau

Le matériel mis à votre disposition devra être nettoyé après son utilisation.

7. Nuit blanche : (pour les fêtes privées une nuit blanche n'est pas nécessaire)

Oui

Non

8. Sécurité :

Présence obligatoire d'une firme de sécurité : DUSSMANN Security (Niederanven)

Oui

Non

La bière consommée au « Festsall a Mouschelt » devra être livrée par un dépositaire agréé par la brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A. (de préférence ASTAR à Lintgen/Roost).

Le/La soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre interne relatif à l'utilisation du « Festsall A Mouschelt » (dont copie en annexe) et s'engage à le respecter rigoureusement.

Lintgen, le _____ / _____ / _____

Signature de l'organisateur et / ou du responsable

CASE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION COMMUNALE

VU ET ACCORDÉ

Lintgen, le _____ / _____ / _____

Le Bourgmestre

FACTURATION

Les taxes de location sont détaillées dans le règlement communal du 26 septembre 2023.

Une facture sera envoyée au locataire avant la manifestation. Tout locataire doit s'acquitter du paiement de la taxe de location et d'une caution avant la remise des clés.

CASE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Taxe de location

Manifestation organisée par	Taxe pour 1 location		Taxe par jour supplémentaire
	Manifestation à but commercial	Manifestation sans but commercial	
Administration communale de Lintgen	gratuit	gratuit	gratuit
Association locale	200 €	gratuit	gratuit
Association non locale	500 €	250 €	gratuit
Société commerciale locale	1.500 €	1.500 €	500 €
Société commerciale non-locale	3.000 €	3.000 €	650 €
Résidents	interdit	750 €	100 €
Non-résidents	interdit	1.200 €	250 €
Œuvre de bienfaisance	gratuit	gratuit	gratuit

Vaisselle, couverts, verres	OUI	NON
	50 €	/

Caution à déposer : 2.000 €

La totalité des frais pour la manifestation prémentionnée s'élève à un montant de :

Caution	2.000	€ +
Location « Festsall A Mouschelt »	€ +
..... jour(s) supplémentaire(s)	€ +
Vaisselle, couverts, verres	€

Total :	€